

Décision d'ordre intérieur par l'AFMPS et la Commission de Contrôle de la publicité des médicaments

La Commission de Contrôle de la publicité des médicaments se réunit toutes les trois semaines, le jeudi, pour être conforme aux dispositions de l'article 17 de l'arrêté royal du 7 avril 1995 relatif à l'information et à la publicité concernant les médicaments à usage humain.

La Commission constate que l'AFMPS - et donc le secrétariat de la Commission - seront fermés du 27 décembre 2023 au 31 décembre 2023. La réunion prévue le jeudi 28 décembre 2023 ne pourra donc pas avoir lieu.

La Commission considère la période de fermeture mentionnée comme une période de suspension et reporte la réunion initiale au **jeudi 4 janvier 2024**. De cette manière, la Commission peut garantir les droits des demandeurs et le traitement correct des demandes soumises.

Cette date sera, comme d'habitude, publiée sur le site web de l'AFMPS où les demandeurs peuvent consulter les dates de réunion.

Fait à Bruxelles, le lundi 13 novembre 2023.

Philip BERBEN

Président de la Commission de Contrôle de la publicité des médicaments